

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 8 JUILLET 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont toutefois absents les conseillers Alain Labelle et Mathieu Caron.

Sont également présents le directeur général et greffier, le directeur général adjoint et greffier adjoint ainsi que 7 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19h00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression «adoptée à l'unanimité», présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2019-07-248 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit, avec ses ajouts :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

- 1-1 Adoption de l'ordre du jour
- 1-2 Adoption des procès-verbaux

2- ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques – Juin 2019
- 2-2 Engagement des dépenses – Juillet 2019
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d'investissements à des fins fiscales au 30 juin 2019
- 2-4 Adoption du règlement no. 194-2019 fixant la rémunération et l'allocation des dépenses des élus de la ville de Gracefield et abrogeant le règlement no. 135-2016
- 2-5 Mandat à Me Marc Tremblay – dossier d'injonction permanente

- 2-6 Renouvellement – mise à jour – Le règlement municipal
- 2-7 Autorisation de dépenses – Maintien de l'équité salariale – paiement Lavigne services-conseils
- 2-8 Autorisation de dépenses - Formation Combeq – La politique des rives, du littoral et des plaines inondables
- 2-9 Appel d'offres pour l'ajout d'un bureau additionnel par la division du bureau de la trésorière (**AJOUT**)
- 2-10 Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) afin que le notaire, Me Sylvain Hubert, bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison d'emploi exclusif auprès de la Ville de Gracefield (**AJOUT**)
- 2-11 Mandat donné à un courtier immobilier pour la vente du lot 5 694 169 au Cadastre du Québec (**AJOUT**)

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement ; Adoption du second projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement
- 4-2 Dossier Linda Roy – Mandat donné à Me Marc Tremblay, avocat – Recours en démolition

5- TRANSPORT

- 5-1 Demande de subvention – Programme d'aide à la voirie locale (**AJOUT**)
- 5-2 Résolution – Asphalte recyclée (**AJOUT**)

6- HYGIÈNE DU MILIEU

- 6-1 Dépôt de rapport – Reddition de compte 2018 pour la collecte sélective des matières recyclables

7- LOISIRS ET CULTURE

- 7-1 Renouvellement de l'abonnement – journal LeDroit
- 7-2 Renouvellement – mandat de Katy Barbe - ROSBL
Maison entraide Gracefield
- 7-3 Autorisation de dépenses – commande de fenêtre –
Bibliothèque municipale
- 7-4 Ouverture de soumission – No 02-2019 – Octroi de
contrat – Rénovation de la Bibliothèque municipale
(RETIRÉ)
- 7-5 Autorisation de dépenses – Bureau d'accueil –
Bibliothèque municipale
- 7-6 Autorisation d'un barrage routier – Chevaliers de Colomb
(AJOUT)
- 7-7 Don – Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-
Gatineau **(AJOUT)**
- 7-8 Renouvellement du membership 2019-2020 au pôle
d'excellence en récréotouristique de l'Outaouais
(AJOUT)

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8-1 Demande de subvention (Génératrice) auprès du
programme d'aide financière pour soutenir la coopération
intermunicipale
- 8-2 Résolution – immeuble du 78, rue Saint-Joseph **(AJOUT)**
- 8-3 Résolution – immeuble du 10, chemin du Lac-Cayamant
(AJOUT)
- 8-4 Embauche et formation d'un nouveau pompier **(AJOUT)**

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA :

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-249 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que les procès-verbaux suivants soient adoptés et que dispense de lecture soit faite, ces documents ayant été expédiés au préalable :

- Ordinaire du 10 juin 2019;
- Extraordinaire du 25 juin 2019;
- Extraordinaire du 3 juillet 2019.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-250 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / JUIN 2019

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposée au comité des finances, pour un total de 702 206,77 \$.

- Rapport des salaires nets: 107 968,61 \$;
- Liste sélective des chèques : chèques no. 24 336 à 24 475 pour un montant de 304 733,65 \$;
- Liste des prélèvements : no. 202 à 247 pour un montant de 289 504,51 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-251 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	1 117,67 \$
Sécurité publique	5 863,73 \$
Aqueduc et égout	4 759,97 \$

Transport	3 586,99 \$
Urbanisme	1 708,87 \$
Loisirs	4 972,67 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2019-07-251.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 30 juin 2019.

**2019-07-252 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 194-2019
FIXANT LA RÉMUNÉRATION ET
L'ALLOCATION DES DÉPENSES DES
ÉLUS DE LA VILLE DE GRACEFIELD ET
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 135-
2016**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le Traitement des élus municipaux* (L.R.Q, c. T-11.001), article 2, prévoit qu'un conseil de Ville peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire et de ses autres membres du conseil;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 19 de ladite loi, le conseil de Ville peut également préciser, dans ledit règlement, l'allocation de dépenses accordée à ses élus municipaux;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a décidé d'imposer, à partir de l'année 2019, l'allocation de dépenses des élus municipaux, laquelle s'ajoutera désormais à leurs revenus dans leur déclaration de revenus au fédéral;

CONSIDÉRANT que le conseil de Ville veut ajuster la rémunération des élus afin de contre-balancer l'impact fiscal découlant de cette décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que le conseil de Ville souhaite cependant que l'ajustement mentionné ci-dessus soit réparti sur les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à la séance ordinaire du 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été dûment publié le 11 juin 2019 en conformité avec la loi et nos règlements;

CONSIDÉRANT que les élus du présent conseil municipal accordent expressément dispense d'en faire lecture intégrale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'adopter le règlement No. 194-2019 fixant la rémunération et l'allocation de dépenses des élus de la Ville de Gracefield et abrogeant le règlement No. 135-2016, ledit règlement étant adopté tel que déposé, avec dispense d'en faire lecture.

Suite à cette adoption, d'abroger le règlement No. 135-2016.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution. Tel que requis par l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire a expressément appuyé la présente résolution et le vote en faveur de ladite résolution a atteint les deux-tiers des membres du conseil (présents ou non).

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-253 MANDAT À ME MARC TREMBLAY,
AVOCAT – DOSSIER D'INJONCTION
PERMANENTE**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande introductive d'instance en injonction permanente (dossier de la Cour supérieure du Québec, district de Gatineau : 550-17-011137-195);

CONSIDÉRANT la nécessité de comparaître dans les délais impartis par la loi et la nécessité d'être représentée en l'espèce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De donner à Me Marc Tremblay, avocat, le mandat de comparaître en notre nom et de prendre en charge ledit dossier, sous réserve qu'il est toutefois possible que notre assureur prenne fait et cause éventuellement dans ledit dossier.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-254 RENOUVELLEMENT – MISE À JOUR – LE
RÈGLEMENT MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la mise à jour du recueil Le règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

De renouveler auprès de la Fédération Québécoises des Municipalités notre abonnement annuel au recueil Le règlement municipal, le tout pour le prix de 210,00 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-255 AUTORISATION DE DÉPENSES –
MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE –
PAIEMENT LAVIGNE SERVICES-
CONSEILS**

CONSIDÉRANT la nécessité de payer une facture reliée à des services-conseils dans le contexte du maintien de l'équité salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser le paiement d'une facture de 1 200,00 \$, plus les taxes applicables, à Me Frédéric Lavigne, avocat (Lavigne services-conseils), le tout à partir du poste budgétaire 02 16000 416 (relations de travail).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-256 AUTORISATION DE DÉPENSES –
FORMATION COMBEC – LA POLITIQUE
DE PROTECTION DES RIVES, DU
LITTORAL ET DES PLAINES
INONDABLES**

CONSIDÉRANT la nécessité de former nos employés du département de l'urbanisme en matière de bande riveraine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'autoriser notre employée, Madame Véronique Larose, à assister le 2 et le 3 octobre 2019, à la formation prodiguée à Mont-Laurier par la COMBEQ et intitulée «La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables». Est donc autorisée une dépense de 561,46 \$, plus les taxes applicables, auprès de la COMBEQ. Les frais de déplacements et de restaurants seront également aux frais de la Ville.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-257 APPEL D'OFFRES POUR L'AJOUT D'UN
BUREAU ADDITIONNEL PAR LA**

**DIVISION DU BUREAU DE LA
TRÉSORIÈRE**

CONSIDÉRANT la nécessité de doter le bureau municipal d'un bureau additionnel;

CONSIDÉRANT que le bureau de la trésorière est le seul bureau assez grand qui puisse être divisé en deux bureaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la direction générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, pour l'ajout d'un bureau additionnel au 351, route 105 à Gracefield, par la division du bureau actuel de la trésorière, avec ajout d'une porte et autres travaux y reliés, le tout aux entrepreneurs suivants:

- 1) DM Portes, Fenêtres & Foyers;
- 2) Les Menuiseries Castor inc.;
- 3) Construction Progénik inc.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-258 ENGAGEMENT EXIGÉ PAR LE FONDS
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE
DES NOTAIRES DU QUÉBEC (FARPCNQ)
AFIN QUE LE NOTAIRE, ME SYLVAIN
HUBERT, BÉNÉFICIE DE L'EXEMPTION
DU PAIEMENT DE LA PRIME
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE EN RAISON DE SON
EMPLOI EXCLUSIF AUPRÈS DE LA
VILLE DE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT que nous avons procédé à l'embauche du notaire, Me Sylvain Hubert, lequel sera à l'emploi exclusif de notre Ville;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ, un notaire à l'emploi exclusif de notre Ville peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

CONSIDÉRANT que notre Ville entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que le notaire, Me Sylvain Hubert puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

Que la Ville de Gracefield :

a) se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Sylvain Hubert, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

b) renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

c) autorise le directeur général, à passer et signer pour la Ville de Gracefield et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Ville de Gracefield.

Tenant compte que Me Sylvain Hubert, notaire, a toutefois encore quelques dossiers à finir pour des tiers, il est cependant expressément convenu que la présente résolution prendra plein effet lorsque ledit notaire déposera ou transmettra copie de la présente résolution au bureau de la FARPCNQ.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-259 MANDAT DONNÉ À UN COURTIER
IMMOBILIER POUR LA VENTE DU LOT
5 694 199 AU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la Ville détient le lot 5 694 199, au cadastre du Québec, et que la Ville souhaite vendre ledit lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De donner le mandat à Rachel Viau (Century 21), d'agir à titre de courtier immobilier pour la vente du lot 5 694 199, au cadastre du Québec.

D'autoriser le directeur général à déterminer tous les termes et conditions pertinentes dans le cadre de ladite offre de vente et au dit mandat.

Aux fins de la présente résolution et dans le contexte dudit mandat, le conseil précise expressément que ledit lot sera divisé en deux parties. À cet égard, un croquis sera fourni au courtier immobilier. Le courtier immobilier aura donc charge de s'occuper de la vente de deux parties distinctes, le tout de manière séparée. En temps et lieu, la Ville procédera à ses frais à la subdivision dudit lot.

Nonobstant ce qui précède, toute acceptation finale d'une offre devra être faite par le conseil dans une résolution ultérieure.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÉGLEMENT

Le conseiller Claude Gauthier donne avis de motion et dépose le projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement. Les élus ont expressément donné dispense d'en faire lecture.

2019-07-260 ADOPTION DU SECOND PROJET NO. 193-2019 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE NO. 138 (EX-MUNICIPALITÉ DE NORTHFIELD) AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE C6 À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE V162

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation a eu lieu sur le présent sujet, le tout le 8 juillet 2019, après avoir été précédé d'un avis public dûment publié le 29 juin 2019;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de ladite assemblée de consultation mentionnée ci-avant est annexée aux présentes;

CONSIDÉRANT que le second projet ne comporte aucune modification par rapport au premier projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le second projet de règlement no. 193-2019 modifiant le règlement de zonage no. 138 (ex-municipalité de Northfield) afin d'ajouter à la zone V162 la classe d'usage C6 pour autoriser les commerces spécialement aménagés pour de l'hébergement soit adopté tel que déposé.

Que copie de ce projet de règlement soit expédiée au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour y recevoir un avis technique.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-261 DOSSIER LINDA ROY – MANDAT DONNÉ
À ME MARC TREMBLAY, AVOCAT –
RECOURS EN DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé sur le lot 5 410 517, au cadastre du Québec (86, rue Principale à Gracefield), ne respecte pas les articles 8.1.1 et 10.1.1 du règlement de zonage no. 169.1 (ex-village de Gracefield), notamment en ce que le bâtiment principal empiète dans la bande de protection riveraine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De mandater Me Marc Tremblay, avocat, pour entreprendre un recours en démolition visant la destruction des travaux dérogatoires présents sur l'immeuble situé sur le lot 5 410 517, au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Gatineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-262 DEMANDE DE SUBVENTION –
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE
LOCALE**

CONSIDÉRANT que parmi les 419 kilomètres de réseau routier sur le territoire de la Ville de Gracefield, il y a 179,78 kilomètres de niveau municipal;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale peut être mise à la disposition de la Ville afin de la soutenir dans la réalisation desdits travaux de mises aux normes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'annuler la résolution 2019-05-172.

De soumettre une demande d'aide financière de 100 000,00 \$ au député de Gatineau, Monsieur Robert Buissière, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale afin de réaliser les travaux d'améliorations sur les chemins suivants :

Rechargement de chemins municipaux :

- Chemin Marks
- Chemin du Lac-Désormeaux
- Chemin Bouchette
- Chemin Lachapelle
- Chemin McBean
- Chemin du détour Brown
- Chemin de la Rivière-Gatineau

Ponceaux à changer :

- Lac Heney
- Chemin Gainsford
- Chemin Draper
- Chemin Héritage
- Chemin Marks (Nord/Sud)
- Chemin Marks (Est/Ouest)
- Chemin du Poisson-blanc (avant le chemin du Lac-Patry)

Nettoyage de Fossé :

- Chemin Marks (par section)
- Tous les côtés sur les chemins municipaux (nettoyer les accotements et faire les fossés pour empêcher l'érosion)
- Chemin Gainsford
- Chemin Mulligan-Ferry

D'autoriser le maire à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-263 RÉOLUTION - ASPHALTE RECYCLÉE

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville pour de l'asphalte recyclée provenant de tout contrat de construction ayant lieu sur le territoire de la Ville ou à proximité de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser le directeur général à faire des demandes auprès de tout entrepreneur qui œuvre sur le territoire de la Ville ou à proximité afin d'obtenir gratuitement de l'asphalte recyclée provenant d'opérations de planage.

La Ville assumera, à ses frais, le transport de ladite asphalte recyclée avec ses propres camions, le tout en direction du Centre communautaire de Gracefield ou du Bureau municipal de Gracefield.

D'autoriser également le directeur général à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport : La trésorière dépose un rapport consistant en la reddition de compte 2018 pour la collecte sélective des

matières recyclables auquel est joint un rapport de l'auditeur indépendant qui porte sur le même sujet.

**2019-07-264 RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT
– JOURNAL LEDROIT**

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler notre abonnement annuel au journal LeDroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De renouveler notre abonnement annuel au journal LeDroit, le tout pour les 52 semaines débutant le 20 juillet 2019 et pour un prix de 288,60 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-265 RENOUELEMENT – MANDAT DE
KATY BARBE – ROSBL MAISON
ENTRAIDE GRACEFIELD**

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le mandat de Madame Katy Barbe sur le conseil d'administration du ROSBL Maison entraide;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De renouveler le mandat de Madame Katy Barbe pour continuer de représenter la Ville de Gracefield auprès de cet organisme en occupant l'un des sièges du conseil d'administration du ROSBL Maison entraide.

Ce mandat est valide pour une durée de deux années, soit du 1er juin 2019 au 1^{er} juin 2021.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-266 AUTORISATION DE DÉPENSES –
COMMANDE DE FENÊTRE –
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT la pertinence d'acheter directement une fenêtre pour la bibliothèque municipale, puisque bénéficiant d'un escompte de 10,0% auprès de BMR – La Coop Gracefield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser et de procéder à la commande d'une fenêtre de 54 pouces par 54 pouces, le tout auprès de BMR – La Coop Gracefield, selon la soumission en date du 31 mai 2019, pour un prix de 600,56 \$, plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que la totalité de cette dépense soit remboursée à même la subvention obtenue du Fonds des petites collectivités pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-267 AUTORISATION DE DÉPENSES – BUREAU
D'ACCUEIL – BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De faire la commande et l'achat d'un nouveau bureau d'accueil pour la bibliothèque municipale, le tout selon la soumission reçue de Gyva (option 1) en date du 4 juin 2019, au montant de 2 913,00 \$, plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que la totalité de cette dépense soit remboursée à même la subvention obtenue du Fonds des petites collectivités pour le projet de rénovation de la bibliothèque municipale.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2019-07-268 AUTORISATION D'UN BARRAGE
ROUTIER – CHEVALIERS DE COLOMB**

CONSIDÉRANT la demande reçue de la part des Chevaliers de Colomb dans une lettre en date du 4 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy et unanimement résolu,

D'autoriser, le 30 novembre 2019, les Chevaliers de Colomb (Conseil #9744) à tenir un barrage routier sur la Route 105, près des feux de circulation au centre de la Ville de Gracefield, cette activité devant servir à recueillir des fonds pour leur organisme.

D'autoriser le maire ou le directeur général et greffier à signer toute lettre d'appui ou document requis pour donner plein effet à la présente résolution et pour leur permettre d'obtenir les autorisations nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-269 DON – FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette et unanimement résolu,

De faire un don de 100,00 \$ à la Fondation du Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-270 RENOUELEMENT DU MEMBERSHIP 2019-2020 AU PÔLE D'EXCELLENCE EN RÉCRÉOTOURISTIQUE DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de renouveler notre membership au Pôle d'excellence en récréotouristique de l'Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

De renouveler notre membership 2019-2020 auprès du Pôle d'excellence en récréotouristique de l'Outaouais, le tout au montant de 200,00 \$, plus les taxes applicables.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-271 DEMANDE DE SUBVENTION (GÉNÉRATRICE) AUPRÈS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre un programme d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield souhaite acquérir une génératrice pour le Centre récréatif et communautaire de

Gracefield, le tout dans le but de se conformer au plan des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield et la Municipalité de Cayamant se regroupent dans le cadre de cette demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier et unanimement résolu,

D'autoriser le maire Réal Rochon et le directeur général et greffier, Monsieur Bernard Caouette, à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Gracefield, une demande de subvention au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le tout dans le but d'acquérir une génératrice pour notre Centre récréatif et communautaire.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-272 RÉSOLUTION – IMMEUBLE DU 78, RUE SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 78, rue Saint-Joseph à Gracefield, n'est pas sécuritaire et constitue une nuisance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Hugo Guénette et résolu,

De donner le mandat au directeur général d'envoyer un avis au propriétaire de l'immeuble du 78, rue Saint-Joseph à Gracefield et d'entreprendre les démarches pour forcer ledit propriétaire à réparer son immeuble ou à forcer la démolition et le nettoyage dudit immeuble.

Le présent mandat inclut expressément le mandat de donner des amendes et tous autres pouvoirs accessoires à l'application de la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-273 RÉSOLUTION – IMMEUBLE DU 10, CHEMIN DU LAC-CAYAMANT

CONSIDÉRANT que l'immeuble situé au 10, chemin du Lac-Cayamant à Gracefield, n'est pas sécuritaire et constitue une nuisance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyée par le conseiller Claude Gauthier et résolu,

De donner le mandat au directeur général d'envoyer un avis au propriétaire de l'immeuble du 10, chemin du Lac-Cayamant à Gracefield et d'entreprendre les démarches pour forcer ledit propriétaire à réparer son immeuble ou à forcer la démolition et le nettoyage dudit immeuble.

Le présent mandat inclut expressément le mandat de donner des amendes et tous autres pouvoirs accessoires à l'application de la loi.

Avant la tenue du vote, le conseiller Hugo Guénette déclare être le voisin dudit immeuble et déclare s'abstenir de voter pour cette raison.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2019-07-274 EMBAUCHE ET FORMATION D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT que la Ville de Gracefield a besoin de nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT la nécessité de former les nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par notre directeur du Service d'incendie, dans une lettre du 12 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'embaucher Madame Lyne Robillard à titre de pompier à temps partiel dans la brigade incendie de la Ville de Gracefield, le tout selon les mêmes conditions que les autres personnes agissant à ce titre.

D'autoriser, en lien avec ladite Madame Lyne Robillard, les dépenses relatives à la formation Pompier 1, afin de rencontrer les exigences du poste.

Cependant, il est expressément convenu que ladite dépense mentionnée ci-avant sera faite seulement en 2020.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport des comités :

Conseiller Claude Gauthier : Le comité des finances s'est réuni. Ils ont regardé l'évolution des dépenses par rapport au budget annuel. Deux postes budgétaires ont dépassé la barre du 50%, soit la voirie d'été et la voirie d'hiver (68%). Au niveau de la voirie

d'hiver, si nous avons un début d'hiver doux, cela devrait être correct.

Conseiller Bernard Duffy : Il a assisté à la réunion de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau relativement au bac brun (compostage). Les nouvelles mesures entreront en vigueur à l'automne 2020. Il y aura des coûts initiaux, mais des économies à long terme. Quant à l'urbanisme, un dossier a été réglé ce soir. Quant à l'OMH, en ce qui concerne la section Gracefield, on n'a pas de dossiers à la régie du logement avec des locataires. Par ailleurs, l'entretien de nos bâtiments est à jour. Au niveau du comité de la sécurité publique, il mentionne la demande d'accréditation syndicale des pompiers. Il souhaite qu'une convention collective à long terme soit négociée par le conseil municipal. Au niveau du comité des finances, ils ont étudié les factures reliées aux petits outils (pendant la dernière année) et tout semble correct. Ceci étant dit, ils entendent mettre en place plus de contrôle au niveau des petits outils. À cet égard, le comité de voirie a déjà élaboré une proposition qui sera éventuellement entérinée par le conseil municipal.

Conseiller Hugo Guénette : Au niveau du comité de voirie, beaucoup de travaux sont en attente des autorisations du MSP. Ceci étant dit, certains travaux, sans lien direct avec l'inondation, sont en cours de réalisation.

Conseillère Katy Barbe : Le tournoi de golf a permis de générer un profit d'environ 1 800,00 \$. Quant aux fêtes de la St-Jean et du Canada, le décompte n'est pas encore terminé. La prochaine activité est celle du festival d'été le 26 et 27 juillet prochain.

Période de questions :

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal :

Dépôt de la liste de correspondance du 18 juin au 4 juillet 2019.

2019-07-275 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire et résolu,

De lever la séance, il est 19h50.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général adjoint
et greffier adjoint

Réal Rochon

Sylvain Hubert, notaire

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire